

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	17	17

Date de la convocation :	Le 30 janvier 2026
Date de publication électronique :	Le 17 février 2026

Séance du 5 février 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq février à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Nadine SANTUNE, Messieurs Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Alain DENNEL, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Christian HEDUY, Grégory HUCHETTE, Daniel LARONZE, Jean-Pierre LEOEUF, Laurent MAROT, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Madame Corinne TROUVAIN par Monsieur Éric FOURDRINIER, Monsieur Philippe BARBILLON par Monsieur Laurent MAROT, Monsieur Hervé LE DROUMAGUET par Monsieur Patrick BOUCHER.

Absents non représentés : Mesdames Khristine FOYART, Sophie MERCIER, Messieurs Jean-Pierre DESMOULINS, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Jean-Pierre HAUDRECHY, Claude LEBON, Florent MAZIERES, Éric ROUGEAUX, Jackie TASSIN,

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre LEOEUF

Objet : Nouvelle adhésion à l'Entente Territoire d'Énergie Hauts-de-France
Adhésion de la FDE 62 et la modification du règlement intérieur de l'Entente

Vu les articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création d'Entente,

Vu la délibération 2025-12 autorisant le SEZEO à participer à l'entente des syndicats d'énergie des Hauts-de-France et autorisant le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la délibération 2025-12 et à signer tous les documents relatifs à la participation de l'Entente,

Vu le projet de règlement intérieur de l'Entente des Syndicats d'Energie des Hauts-de-France,

Vu la demande de la FDE 62 d'intégrer l'Entente des Syndicats d'Energie des Hauts-de France par courrier du 2 décembre 2025,

Considérant que l'Entente permet de mutualiser les moyens et de répondre de manière agile et réactive aux besoins des syndicats d'énergie des Hauts-de-France,

Considérant que l'intégration de la FDE 62 au sein de l'Entente renforcerait cette coopération et permettrait de bénéficier de l'expertise et des ressources supplémentaires,

Considérant que l'élargissement de l'Entente à la FDE 62 est pertinent et bénéfique pour l'ensemble des syndicats membres,

Monsieur le Président rappelle qu'il existe une Entente entre le Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO), le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60), le Territoire d'Energie Somme (TE80), l'Union des Secteurs d'Energie de l'Aisne (USEDA), le Territoire d'Energie Flandre (TE Flandre) et Territoire d'Energie Cambrésis (TE Cambrésis).

Cette Entente permet de mutualiser les moyens et de répondre rapidement aux besoins des syndicats d'énergie. Elle vise, entre autres, à partager des informations et des expériences, à former le personnel sur des projets communs, et à constituer des groupements de commandes.

Monsieur le Président précise également que l'Entente n'a pas de personnalité morale ni de pouvoirs autonomes. Toutes les décisions doivent être ratifiées par les organes délibérants concernés pour être exécutoires.

La Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) est un syndicat mixte fermé créé en 2017, regroupant 841 communes du département. Elle exerce le rôle d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité et de Gaz (AODE), assurant la propriété et la modernisation des réseaux, le contrôle des concessions et la maîtrise d'ouvrage des travaux. La FDE 62 accompagne les collectivités dans la transition énergétique en proposant des services tels que la rénovation de l'éclairage public, la maîtrise de la demande d'énergie et la valorisation des certificats d'économies d'énergie. Elle organise également des groupements d'achat d'électricité et de gaz pour optimiser les coûts des communes et établissements publics.

Monsieur le Président propose :

D'APPROUVER l'intégration de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) au sein de l'Entente Territoire d'Energie Hauts-de-France ;

D'APPROUVER le règlement intérieur de l'Entente modifié et joint à la présente délibération pour le fonctionnement de la conférence des syndicats et du Bureau de l'Entente ;

Après avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

D'APPROUVER l'intégration de la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) au sein de l'Entente Territoire d'Energie Hauts-de-France ;

D'APPROUVER le règlement intérieur de l'Entente modifié et joint à la présente délibération pour le fonctionnement de la conférence des syndicats et du Bureau de l'Entente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdits.

Le Président,
Olivier FERREIRA